
« Lorsque nous présentons les connaissances comme étant plus certaines qu'elles ne le sont en réalité, nous décourageons la curiosité » (traduction libre) – Auteur inconnu

Délai et accomplissement

Tout d'abord, j'aimerais remercier les lecteurs qui ont envoyé des commentaires ou soulevé des questions concernant le bulletin d'information du mois dernier; en fait, le point de départ de la présente rubrique a été la question suivante : « Pouvons-nous dissocier normes et délais? »

Dans mon article précédent, il était question de définir les normes pour chaque matière et de varier le délai disponible pour convenir au rythme et au style d'apprentissage de chaque étudiant. Il s'agit d'un principe de l'éducation dûment établi dont l'appui est croissant.

Ce que l'auteur a fait remarquer c'est qu'il y a lieu de prendre en considération le délai dans « l'exécution d'une habileté dans un lieu de travail (performance cognitive/physique) » dans le monde réel. Un ouvrier devrait non seulement produire un produit ou fournir un service de qualité acceptable mais il devrait le faire dans « un délai concurrentiel ».

Il s'agit d'une question importante et une qui différencie fermement les normes de travail des normes académiques. On peut imaginer, par exemple, deux étudiants dans une même classe qui construisent une petite armoire, l'un pour obtenir des crédits d'étude et l'autre pour obtenir la certification « Sceau rouge » en menuiserie. Même s'ils produisent un produit de qualité égale, l'étudiant pourrait recevoir un « A », tandis que le menuisier pourrait ne pas même réussir; la raison en est que, le temps consacré par le menuisier à créer l'article, rend l'article trop coûteux. Le délai requis pour produire un produit ou pour fournir un service est certainement un des critères de l'évaluation de la performance en matière d'emploi, toutefois, il ne devrait pas être confondu avec le temps consacré à apprendre.

Pot-pourri

- **Présentation** – Réservez votre soirée du mercredi 25 novembre, à 18 h 30, pour assister à la présentation de Monsieur Dave Cormier, dans la salle Southport de l'hôtel de ville de Stratford. Dave est chef de projet, gestion des relations avec les étudiants de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est également reconnu internationalement pour ses observations sur l'apprentissage et l'enseignement.
- **Prix 2016** – La période de nomination est maintenant ouverte pour le Prix d'excellence en enseignement 2016. Cette fois-ci, c'est sur la nature et l'étendue de l'utilisation de la technologie en matière d'apprentissage. Pour obtenir plus de renseignements concernant le Prix, y compris les critères d'attribution, voir notre site Web à l'adresse suivante : www.education2020.ca.
- **État de préparation-2** – L'organisme Éducation 20/20 accueillera un groupe d'enseignants et d'employeurs le 25 novembre prochain dans le but d'explorer l'écart qui existe entre la préparation des étudiants pour l'école et les études postsecondaires et l'emploi.
- **Codage** – Félicitations à Madame Maureen Kerr, une des directrices de l'organisme Education 20/20, pour avoir contribué à favoriser la connaissance de la technologie dans les écoles de l'Île. Non seulement est-elle promotrice, mais depuis cinq ans, elle offre une formation informatique à des enfants de 8 à 12 ans.

Rédacteur : Don Glendenning

Education 20/20 Inc.

101 Kent St., PO Box 624 / 101, rue Kent, B.P. 624
Charlottetown, PEI / Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 1M0
Tel./Tél. : 902-892-2060
Email/Courriel : pei@education2020.ca
URL : www.education2020.ca